

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

Moniteur.rice d'atelier Qualification professionnelle En partenariat avec l'AFPA

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
1 rue du 11 novembre – 92120 MONTROUGE
01 40 92 01 02
www.fondation-itsrs.org



N° Siret : 785 406 513 00016 – N° déclaration d'existence : 11 92 014 85 92



MONITEUR D'ATELIER

En 2015, 10 régions pilotes mettaient en œuvre cette nouvelle formation. L'IRTS a été le 1er acteur à mettre en place cette action en Ile-de-France en partenariat avec l'AFPA et Unifaf - aujourd'hui délégataire de l'OPCO Santé.

En 2017, les partenaires sociaux visent une inscription du CBMA au RNCP permettant la délivrance d'un titre professionnel de niveau 4.

2018, enregistrement du Certificat de qualification professionnelle de niveau 4 au RNCP.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La formation s'inscrit dans une logique d'alternance, ce qui permet de faire émerger de nouvelles compétences ou de consolider des compétences anciennement acquises, non seulement à travers des savoirs théoriques, mais aussi à travers l'expérience apportée par la pratique en institution.

La notion même de qualification et l'utilisation explicite des référentiels de compétences tout au long de l'action sont là pour que la personne soit bien dans un processus d'acquisition personnel dans un cadre formalisé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir ou les compétences nécessaires à l'exercice du métier, pour répondre le mieux possible aux besoins identifiés des usagers en s'inscrivant dans un travail en équipe pluri-professionnelle et dans un sens plus large, dans un projet d'établissement.

Valoriser un rôle bien souvent méconnu dans la dimension d'accompagnement éducatif des publics.

Acquérir, formaliser ou valoriser les compétences constitutives de l'activité de :

Moniteur d'atelier

- accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- animer, organiser la production de biens ou de services
- gérer, développer les compétences individuelles

DU POSITIONNEMENT DU STAGIAIRE JUSQU'A LA CERTIFICATION

Le positionnement du stagiaire avant la formation – Admission ou proposition

Le processus de formation

Début de la formation > > > > > > > Fin de la formation

Les périodes en stage long

- alternance intégrative, importance du tuteur, support de suivi de l'alternance – Livret

Les périodes en formation

- approche par compétences, répartition des blocs

L'accompagnement individualisé à chaque regroupement

- à la certification, en cours de formation, aux écrits professionnels

Le stage court à mi-parcours de 105 h

- importance du tuteur

L'accompagnement collectif

- la régulation de la vie du groupe, les bilans collectifs intermédiaires, la participation au comité régional, les échanges entre professionnels

Début de la formation > > > > > > > **Certifications**
Fin de la formation

LE POSITIONNEMENT DU STAGIAIRE AVANT L'ENTREE EN FORMATION

La formation est accessible aux salariés en formation, et aux demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion.

L'entrée en formation est conditionnée à la passation de **tests** et d'**entretiens** de positionnement permettant de vérifier la faisabilité de la formation dans les meilleures conditions : du point de vue de la motivation, de la mobilisation sur le dispositif de formation et des pré-requis en matière d'écrits et de connaissance de l'environnement informatique et des outils bureautiques.

Ils permettront également à l'équipe pédagogique d'avoir une connaissance du candidat afin d'adapter éventuellement la formation, ou de l'alerter sur tel ou tel point particulier qui devra être travaillé.

Concernant les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion, à ces tests et entretiens est rajouté l'**avis** de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre d'une période de mise en situation professionnelle.

Un positionnement en 2 temps

- les **3 tests** portant sur les écrits professionnels et l'informatique : réalisation d'un écrit, durée 90 minutes / Communication écrite en situation professionnelle + auto-évaluation informatique, durée 20 minutes
- **1 entretien** de positionnement. Il permet de vérifier la motivation du moniteur d'atelier à l'entrée en formation, ainsi que les conditions de réussite de celle-ci. Par ailleurs, il permet de positionner le futur formé par rapport à la formation. Il est recommandé de débiter l'entretien par un temps de présentation du candidat, puis un échange aura lieu avec le ou les formateurs portant sur les motivations, le parcours. Au cours de cet entretien, les 3 tests de positionnement doivent faire l'objet d'un échange approfondi avec le candidat

Au cours de l'entretien, les équipes s'attacheront, entre autres, à vérifier la compréhension des enjeux du métier, la capacité à se mettre en posture d'apprentissage, la capacité d'investissement dans la formation et la compréhension de l'effort nécessaire à sa réussite, les motivations effectives pour l'entrée en formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'organisation de la formation s'appuie sur une programmation précise, pour son amplitude, la durée hebdomadaire et journalière et le rythme de l'alternance.

L'alternance

À l'instar de ce qui se pratique pour l'ensemble des formations en travail social, la formation de moniteur d'atelier est structurée sur le principe de l'alternance. De sorte que les situations rencontrées sur le terrain d'exercice professionnel viennent questionner et approfondir les éléments théoriques et conceptuels abordés en formation. La mise en œuvre opérationnelle de l'alternance intégrative est l'élément clé de réussite pédagogique.

Des travaux d'intersessions soutiennent et organisent le matériau pédagogique; ils relient en permanence les 2 espaces d'apprentissage, de réflexion et de formation.

Un guide est donné au tuteur de stage.

L'accompagnement des stagiaires

Un accompagnement individualisé est mis en place tout au long de la formation. Avec notamment sur la production des écrits en vue de la certification. Mais aussi des écrits des stagiaires pour les 3 blocs, afin d'évaluer les besoins et la progression et d'ajuster le cas échéant le dispositif.

Un accompagnement collectif permet la régulation de la vie du groupe, établit les bilans collectifs intermédiaires et favorise les échanges entre professionnels.

Un livret de suivi pour le stagiaire.

Des évaluations tout au long de la formation

Assiduité.

Evaluations formatives réalisées tout au long en centre de formation, ces évaluations permettent d'évaluer la progression du stagiaire en fonction des objectifs de formation.

Appréciation du lieu de stage portant sur l'évolution des pratiques. Une visite minimum en établissement sera réalisée par un formateur référent. Elle se déroulera idéalement dans la 6e semaine de formation.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs de l'IRTS et de l'AFPA et de professionnels du secteur social et médico-social.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de formation articulés autour de 3 blocs de compétences et certification – 441 h

Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle – Bloc 1 – 154 h

Participer à la préparation de la personne accueillie dans l'établissement ; l'accueillir, instaurer la relation, en lui donnant les repères nécessaires et en prenant compte sa situation particulière et les procédures de l'établissement

Accueillir les personnes chaque jour, instaurer et maintenir une relation de confiance, être vigilant en repérant les signes révélateurs de leurs situations particulières et en adaptant l'accompagnement ainsi que le déroulement de la journée en conséquence.

Favoriser l'expression des personnes et identifier leurs besoins et recueillir leurs attentes en matière professionnelle et personnelle, avec une posture éthique et professionnelle

Prévenir et gérer les situations de crise ou de conflit, par un comportement adapté et un recours approprié aux ressources et au règlement de l'établissement.

Favoriser l'avancement des projets personnalisés par l'écoute, la reformulation, la capacité de proposition, le dialogue avec la personne et l'équipe pluri professionnelle

Accompagner la réalisation du projet par les personnes accueillies, l'analyser, la communiquer aux parties prenantes de façon écrite et/ou orale

Proposer des mesures d'adaptation et participer à leur évaluation

Construire et maintenir des relations de travail régulières et productives avec l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement et des acteurs concernés – institutions, famille...–, dans la limite de son champ d'intervention, et selon les règles déontologiques

Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs – Bloc 2 – 133 h

Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène dans l'atelier ou le service, dans l'établissement, à l'extérieur et/ou hors les murs, en respectant les règles propres à chaque activité et les règlements spécifiques aux lieux de travail, dans le cadre d'une démarche de prévention

Instaurer une dynamique d'équipe qui permette d'impliquer chaque personne accueillie dans le travail et la qualité de celui-ci

Le cas échéant, conduire une équipe à l'extérieur et hors les murs

Organiser la production / le service en fonction des compétences, de la situation et des projets personnalisés des membres de l'équipe compte tenu des contraintes économiques – coût de revient défini, délais, qualité...

Adapter l'ergonomie du poste de travail – rythme, environnement...– en fonction de la situation des individus et du collectif de travail

Organiser et planifier la production ou le service en fonction de la commande du client, rendre disponibles les outils, les machines et consommables nécessaires, dans le respect des coûts et délais

Réguler et adapter l'organisation de la production en fonction des événements et aléas éventuels, alerter en cas de besoin

Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation – Bloc 3 – 133 h

Evaluer les besoins de formation ou d'activité formatrice, à partir des savoir-faire des personnes et de leur projet personnalisé

Définir et mettre en œuvre les parcours et séquence de formation interne correspondants aux objectifs définis, avec des méthodes adaptées

Accompagner les démarches pour le développement et la reconnaissance des compétences des personnes accueillies, en lien avec l'équipe pluri professionnelle et les partenaires

Certification – Inter blocs – 21 h

Stage court – 105 h

Stage court hors employeur

Stage principal – 980 h

Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés en reconversion

CERTIFICATION

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence

1 seule épreuve de 75 minutes, qui va évaluer l'ensemble des compétences acquises.

Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle

L'évaluation des compétences se fait à partir :

- de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des 3 blocs
- d'un entretien d'une durée de 20 minutes au cours duquel le candidat présente son parcours, ses activités au sein de son établissement, explicite les situations choisies à l'écrit
- échange de 5 minutes avec le jury autour d'un questionnaire apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier

Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

L'évaluation des compétences se fait à partir :

- de la rédaction de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des 3 blocs
- d'un entretien d'une durée de 20 minutes au cours duquel le candidat présente son parcours, ses activités au sein de son établissement, explicite les situations choisies à l'écrit
- échange de 5 minutes avec le jury autour d'un questionnaire apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier

Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs

L'évaluation des compétences se fait à partir :

- de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des 3 blocs
- d'un entretien d'une durée de 20 minutes au cours duquel le candidat présente son parcours, ses activités au sein de son établissement, explicite les situations choisies à l'écrit
- échange de 5 minutes avec le jury autour d'un questionnaire apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 18 ans à la date de l'obtention du diplôme.

Etre titulaire soit d'un :

Convention collective nationale de 1966

- BEP + 5 ans de pratique professionnelle
- ou CAP dans le métier en rapport avec l'emploi et de 7 ans de pratique professionnelle dans ce métier

Convention collective nationale de 1951

- Bac de technicien, Bac technologique, Bac professionnel, brevet de technicien, brevet de l'enseignement industriel ou diplôme d'enseignement technologique reconnu de niveau équivalent à l'un de ces brevets ou Bacs + 3 ans de pratique professionnelle dans le métier
- ou CAP, BEP ou d'un diplôme reconnu équivalent + 5 ans de pratique professionnelle dans le métier
- ou BTS + 2 ans de pratique professionnelle dans le métier
- ou DUT + 2 ans de pratique professionnelle dans le métier
- ou diplôme de niveau égal à Bac+2 ou Bac+3 + 2 ans de pratique professionnelle dans le métier

Satisfaire aux tests de positionnement.

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription se fait à l'AFPA.

L'IRTS peut vous accompagner dans votre démarche, il vous suffit de remplir le formulaire de la demande de dossier d'inscription et nous vous recontactons par mail.

RENSEIGNEMENTS

Inscription AFPA : Elisabeth CEDOVIM

Assistante pédagogique IRTS : Isabelle DUPIRE

Responsable pédagogique IRTS : Cécile LALANNE

☎ 01 49 44 67 18

☎ 01 49 44 16 30

✉ Elisabeth.Cedovim@afpa.fr

✉ idupire@irtsidf9293.eu

✉ clalanne@irtsidf9293.eu